

N°2017-08-29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;
M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Sérrurier ;
M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;
M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;

Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;
M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;
M. Jean-François Loge, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;

M. Didier Pénéloùx, excusé (représenté) ;
M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Envoyé en préfecture le 09/10/2017
Reçu en préfecture le 09/10/2017
Affiché le [REDACTED]
ID : 019-200066744-20170928-20170829-DE

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 09/10/17
Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 66 // pouvoir(s) = 20 // votants = 86

Proposition de motion sur la suppression des contrats aidés

Le Gouvernement vient d'annoncer la diminution du nombre de contrats aidés. Cette décision arbitraire a été prise sans aucune concertation et sans véritable justification.

Considérant la contribution des personnels des collectivités territoriales employés sur des contrats aidés au bon fonctionnement de nos services publics rendus à la population ;

Considérant la situation budgétaire des collectivités territoriales qui n'est pas compatible avec ces nouvelles restrictions non anticipées ;

Considérant l'importance des contrats aidés pour la vitalité du tissu associatif de nos territoires ruraux ;

Considérant l'avenir incertain du financement des emplois associatifs pas la Région à moyen terme et qui risque déjà de fragiliser ce même tissu associatif ;

Considérant l'utilité de ces contrats, tremplins favorisant une insertion sociale et professionnelle durable, pour les publics les plus éloignés de l'emploi;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté :

- s'oppose à la décision brutale du Gouvernement de supprimer les contrats aidés qui positionne notre collectivité et nombres d'associations de notre territoire dans une situation fragile et jette une population déjà éprouvée dans une précarité intenable ;
- demande au Gouvernement de revenir sur sa décision de supprimer les contrats aidés.

La présente motion sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Madame et Monsieur les députés de la Corrèze
- Messieurs les Sénateurs de la Corrèze
- Messieurs les présidents du conseil départemental et de la région Nouvelle-Aquitaine

Pour extrait conforme,
À Meymac, le 28 septembre 2017
Le président,
Pierre Chevalier

